

PROJETS DE RESOLUTIONS
41^e Session du Conseil des Ministres
Brazzaville 2024

RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-001
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL POUR SA GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **APRÈS EXAMEN** des rapports d'activités et des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- **VU** le rapport et les conclusions du Commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le rapport d'activités de Monsieur le Secrétaire Général du CAMES pour le compte de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-002
PORTANT ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE SYNTHÈSE DE
L'EXERCICE 2023 DU CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **AYANT** pris connaissance des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- **VU** le rapport et les conclusions du Commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2023 du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES),

DONNE QUITUS

à Monsieur le Secrétaire général du CAMES, pour sa gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

AUTORISE LE REPORT

du résultat positif d'un montant de : **SIX CENT CINQUANTE HUIT MILLIONS CENT HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE (658 108 395) FRANCS CFA**, à l'exercice 2024.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-003
PORTANT ADOPTION DU BUDGET 2025

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** le rapport d'exécution du budget 2023 ;
- **VU** le rapport et les conclusions du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- **VU** le projet de budget 2025 ;
- **CONSIDÉRANT** les besoins financiers du CAMES ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le budget de l'exercice 2025 du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), équilibré en recettes et dépenses à la somme de **DEUX MILLIARDS CINQ CENT UN MILLION DEUX CENT VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (2 501 224 226) FRANCS CFA.**

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

**Pour le Conseil,
Le Président en exercice**

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement Supérieur
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-004
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU CONCOURS
D'AGRÉGATION DES SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES,
ÉCONOMIQUES ET DE GESTION (SJPEG)

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** l'Accord relatif au Concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG), adopté en avril 2000 par le Conseil des Ministres en sa 17^e session ;
- **VU** la Résolution n°SE-CM/CAMES/2022-004 du 10 juin 2022 relative à l'évaluation du Concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) ;
- **APRÈS** avis du Comité Consultatif Général (CCG) lors de sa réunion ordinaire tenue à Lomé, en République togolaise, du 27 au 29 juillet 2023 ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le rapport d'évaluation du Concours d'agrégation des Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG).

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-005
PORTANT ADOPTION DU GUIDE D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS
CHERCHEURS AU CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE
HUMAINE, PHARMACIE, ODONTOSTOMATOLOGIE, MÉDECINE
VÉTÉRINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** l'Accord relatif au concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales adopté en avril 2000 par le Conseil des Ministres en sa 17^e session ;
- **APRÈS** avis du Comité Consultatif Général (CCG) lors de sa réunion ordinaire tenue à Lomé, en République togolaise, du 27 au 29 juillet 2023 ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le guide d'évaluation des enseignants-chercheurs au concours d'agrégation de Médecine humaine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine vétérinaire et Productions animales (MHPOMV).

AUTORISE

le Secrétaire général à mettre en œuvre ledit guide qui entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2024.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-006
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL DE YAMOUSSOUKRO

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** la Résolution n°SO-CM/2013-012 et SO-CM/2013-013 relative aux Programmes thématiques de recherche et aux journées scientifiques du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- **VU** l'Arrêté n° 044/82-15 fixant le cadre d'orientation et d'organisation des programmes et réseaux thématiques de recherche, dans les pays membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ;
- **VU** l'Appel de Yamoussoukro pour une redynamisation de la recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES, adopté lors de la 6^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC) tenue du 11 au 14 mars 2024 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
- **CONSIDÉRANT** le rôle crucial de la recherche et de l'innovation dans la croissance économique et le développement durable des nations, particulièrement pour les pays de l'espace CAMES ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ENCOURAGE

les pays membres du CAMES à mettre en œuvre les recommandations issues de cet Appel.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-007
PORTANT CRÉATION D'UN RÉSEAU DES DIRECTEURS CHARGÉS DE
LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION DES PAYS MEMBRES DU
CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** la Déclaration des Chefs d'États et de Gouvernement du CAMES, lors de la cérémonie officielle de clôture du 50^e anniversaire du CAMES, le 1^{er} juin 2018 ;
- **VU** l'Appel de Yamoussoukro pour une redynamisation de la recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES adopté lors de la 6^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 11 au 14 mars 2024 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
- **CONSIDÉRANT** que la recherche et l'innovation contribuent grâce à l'adéquation des compétences avec les technologies émergentes, à la résilience des populations et des États face aux agressions multiformes et défis sociétaux en tout genre ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

DONNE MANDAT

au Secrétaire Général du CAMES de mettre en place un réseau des Directeurs chargés de la recherche et de l'innovation des pays membres du CAMES, en vue d'accélérer l'harmonisation des politiques et des stratégies de recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-008
PORTANT CADRE DE CONCERTATION DES STRUCTURES
NATIONALES EN CHARGE DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES PAYS
MEMBRES DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** la Déclaration des Chefs d'États et de Gouvernement du CAMES, lors de la cérémonie officielle de clôture du 50^e anniversaire du CAMES, le 1^{er} juin 2018 ;
- **VU** l'Appel de Yamoussoukro pour une redynamisation de la recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES adopté lors de la 6^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 11 au 14 mars 2024 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
- **AYANT CONSTATÉ** l'insuffisance des capacités et moyens structurels des instances nationales de réglementation de la formation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation des institutions,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de concevoir un cadre harmonisé pour le développement de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

DONNE MANDAT

au Secrétaire Général du CAMES de mettre en place un cadre de concertation entre les structures nationales en charge de l'Assurance qualité.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION° SO-CM/CAMES/2024-009
PORTANT RECONNAISSANCE DU CARACTERE D'AGENCE RÉGIONALE
D'ASSURANCE QUALITÉ ET D'ACCRÉDITATION AU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Convention générale interafricaine relative à la validité de plein droit et à l'équivalence des diplômes d'Enseignement supérieur de 1972 ;
- **VU** l'Accord portant organisation et fonctionnement du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes (PRED), modifié ;
- **VU** la Décision du Conseil des Ministres n° 11/2012 du 20 avril 2012 portant création du Programme Assurance Qualité ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité pour les pays membres du CAMES, de disposer d'un cadre harmonisé pour le développement de l'assurance qualité et de l'accréditation ;
- **CONSCIENT** des enjeux actuels africains et internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

RECONNAIT

le caractère d'Agence régionale d'assurance qualité et d'accréditation au CAMES, de par ses missions.

DONNE MANDAT

au Secrétaire Général du CAMES de prendre toutes les mesures nécessaires pour la modification des textes pertinents du CAMES, en vue de les présenter à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-010
PORTANT MISE EN PLACE DES COLLÈGES D'ÉCOLES DOCTORALES
DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Convention générale interafricaine relative à la validité de plein droit et à l'équivalence des diplômes d'Enseignement supérieur de 1972 ;
- **VU** l'Accord portant organisation et fonctionnement du Programme Reconnaissance et Équivalence des Diplômes (PRED), modifié ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/2013 portant application du mécanisme de suivi-évaluation des décisions des Colloques sur la Reconnaissance et l'Équivalence des diplômes ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** l'Appel de Yamoussoukro pour une redynamisation de la recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES adopté lors de la 6^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 11 au 14 mars 2024 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
- **CONSIDÉRANT** que la nécessité de mettre en réseau les écoles doctorales de l'espace CAMES qui répondent aux critères des référentiels édictés par le CAMES ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

DONNE MANDAT

au Secrétaire Général du CAMES de mettre en place des collèges d'Écoles doctorales du CAMES.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-011
PORTANT ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT
DU CAMES 2024-2028

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/CAMES/2014-005 relative à la modernisation de la gouvernance du CAMES ;
- **VU** la Résolution n°SO-CM/CAMES/2023-004 du 27 mai 2023, portant autorisation d'élaboration du plan stratégique de développement du CAMES 2023-2024 ;
- **VU** les rapports d'audits financier et organisationnel ;
- **CONSIDÉRANT** les conclusions des travaux de l'atelier d'élaboration du plan stratégique de développement du CAMES 2024-2028, déroulé à Ouagadougou du 22 au 23 avril 2024 ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le plan stratégique de développement du CAMES pour la période 2024-2028,

AUTORISE

le Secrétaire Général à mettre en œuvre le plan stratégique de développement du CAMES pour la période 2024-2028.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-012
PORTANT ADOPTION DU NOUVEL ORGANIGRAMME DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** le Règlement n° 01/2018/CM/CAMES relatif au Statut du personnel du CAMES, révisé ;
- **VU** le Règlement n° 003/2019/CM/CAMES portant Règlement intérieur du Secrétariat Général du CAMES ;
- **VU** la Résolution n°SO-CM/CAMES/2024-011 portant adoption du plan stratégique de développement du CAMES ;
- **VU** les rapports d'audits financier et organisationnel ;
- **CONSIDÉRANT** la nouvelle vision que l'équipe dirigeante du Secrétariat général, entend insuffler à notre institution commune ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOPTE

le nouvel organigramme du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

AUTORISE

le Secrétaire Général à procéder à la mise en œuvre progressive dudit organigramme.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

**Pour le Conseil,
Le Président en exercice**

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-013

PORTANT ORGANISATION EN BIMODAL DU CONCOURS D'AGRÉGATION DE MÉDECINE HUMAINE, PHARMACIE, ODONTOSTOMATOLOGIE, MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET PRODUCTIONS ANIMALES DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** l'Accord relatif au concours d'agrégation de médecine humaine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales adopté en avril 2000 par le Conseil des Ministres en sa 17^e session ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM/2019-018 de la 37^e et 38^e session du Conseil des Ministres du CAMES, relative à l'organisation en bimodal des programmes statutaires et activités du CAMES ;
- **CONSIDÉRANT** la vision du CAMES visant à renforcer l'intégration des TIC dans la gouvernance de ses activités à travers notamment le programme Silhouette ainsi que les efforts d'innovation déployés au quotidien par le CAMES ;
- **SUR** proposition du Comité des Experts,

ADOpte

le principe d'organiser le concours en bimodal pour toutes les sections comme suit :

- la première épreuve en distanciel ;
- les deuxième et troisième épreuves en présentiel.

Autorise

le Secrétaire Général du CAMES, à prendre les mesures nécessaires pour l'organisation en bimodal du concours d'agrégation de médecine, pharmacie, odontostomatologie, médecine vétérinaire et productions animales (MHPOM), de la session 2024, en tenant compte des spécificités de ce programme.

INVITE

les Etats membres et toutes les parties prenantes à manifester leur soutien habituel pour la tenue en bimodal de la session 2024 dudit concours.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice



Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger

RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-014

PORTANT RESTRUCTURATION DES PROGRAMMES THÉMATIQUES DE RECHERCHE (PTR) DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SO-CM//2013-013 portant mise en place de nouveaux réseaux thématiques de recherche du CAMES, du 26 avril 2013 ;
- **VU** l'Appel de Yamoussoukro pour une redynamisation de la recherche et de l'innovation au sein de l'espace CAMES adopté lors de la 6^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 11 au 14 mars 2024 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité pour les pays membres du CAMES de promouvoir une recherche scientifique résolument au service leur développement durable ;
- **CONSIDÉRANT** le rôle crucial des réseaux pour une recherche répondant aux défis de la société ;
- **CONSCIENT** des enjeux actuels africains et internationaux de la recherche ;
- **SUR** proposition du comité des Experts,

AUTORISE

le Secrétaire Général à procéder à une évaluation en vue d'une restructuration des Programmes Thématiques de Recherche du CAMES (PTRC) pour tenir compte des défis et enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait à Brazzaville le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger



RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-015
PORTANT REFLEXION SUR LA CRÉATION D'UNE ACADEMIE
VIRTUELLE DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** la Déclaration des Chefs d'États et de Gouvernement du CAMES, lors de la cérémonie officielle de clôture du 50^e anniversaire du CAMES, le 1^{er} juin 2018 ;
- **VU** le besoin exprimé par les Ministres d'améliorer l'accès à l'enseignement supérieur ;
- **CONSIDÉRANT** la mission de développement de la solidarité intellectuelle et de la mutualisation des ressources d'une part et d'autre part, l'importance des ressources numériques dans ces domaines du CAMES ;

RECOMMANDE :

au Secrétaire Général du CAMES de lui soumettre après avis du Comité Consultatif Général (CCG), un texte relatif à la création d'une académie virtuelle du CAMES, pour la prochaine session du Conseil des Ministres.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice



Pr Saïdou MAMADOU

Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger

RÉSOLUTION N° SO-CM/CAMES/2024-016
PORTANT REFLEXION SUR LES MODALITÉS D'HOMOLOGATION DES
GRADES ET COLLATION (VAE, VAP) DE LA DIASPORA ET AUTRES AU
SEIN DU CAMES

Le Conseil des Ministres du CAMES, en sa 41^e session ordinaire tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 20 au 24 mai 2024,

- **VU** la Convention portant Statut du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (CAMES), modifiée ;
- **VU** la Résolution n° SE-CM/CAMES/2022-002 portant adoption de la Directive n° 01/2022/CM/CAMES relative au mécanisme régional d'assurance qualité et d'accréditation dans l'espace CAMES ;
- **VU** la Décision n°SO/CM/CAMES/2017-001 portant instauration de l'homologation permanente ;
- **CONSIDÉRANT** que la recherche scientifique et technologique, au même titre que l'éducation, favorise la constitution d'une communauté de destin,
- **CONSIDÉRANT** l'importance de la contribution de la diaspora à l'enseignement supérieur, la recherche et le développement des Etats ;

RECOMMANDE :

au Secrétaire Général du CAMES de lui soumettre, après avis du Comité Consultatif Général (CCG), une étude sur les modalités d'homologation des grades et collation des enseignants-chercheurs et chercheurs notamment de la diaspora, pour la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres.

Fait à Brazzaville, le 24 mai 2024

Pour le Conseil,
Le Président en exercice

Pr Saïdou MAMADOU
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
technologique du Niger

